

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE ROSCOFF - ÎLE DE BATZ

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LA RÉGION
BRETAGNE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ESTACADE
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE ROSCOFF

Par arrêté préfectoral du 14 février 2023, il est procédé du lundi 13 mars 2023 à 9h00 au vendredi 14 avril 2023 à 17h00, **soit pendant une durée de 33 jours consécutifs**, à une enquête publique unique préalable à la demande susmentionnée.

Mme Maryvonne MARTIN, juriste en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes. En cas d'empêchement, le président du tribunal administratif ordonne l'interruption de l'enquête, désigne un commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date de reprise de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique unique en version papier, comportant l'étude d'incidences environnementales, est consultable pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Roscoff, siège de l'enquête, et de l'île de Batz aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête en version numérique est également consultable soit sur un poste informatique en mairie de Roscoff aux jours et heures d'ouverture habituels au public, soit sur le site internet des services de l'État dans le Finistère : www.finistere.gouv.fr, rubriques : Publications - Publications légales - Enquêtes publiques soit sur le site de la Région Bretagne : <https://ports.bretagne.bzh>

Le public peut formuler des observations et propositions pendant la durée de l'enquête, du lundi 13 mars 2023 (9h00) au vendredi 14 avril 2023 (17h00), selon les modalités suivantes :

1. dans le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert en mairies de Roscoff et de l'île de Batz ;
2. par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Roscoff - 6, rue Louis Pasteur, CS 60069 - 29682 ROSCOFF Cedex ; avec la mention « à l'attention du commissaire enquêteur » ;
3. par courrier électronique transmis à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-consultation@finistere.gouv.fr
4. par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations et propositions écrites et orales du public reçues par le commissaire enquêteur sont consultables à la mairie de Roscoff. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet de l'État susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public en mairie de :

Roscoff :

- | | |
|-------------------------------------|------------------|
| • lundi 13 mars 2023 | de 09h00 à 12h00 |
| • mercredi 22 mars 2023 | de 09h00 à 12h00 |
| • samedi 1 ^{er} avril 2023 | de 09h30 à 11h30 |
| • vendredi 14 avril 2023 | de 14h00 à 17h00 |

Île de Batz :

- | | |
|-----------------------|------------------|
| • mardi 11 avril 2023 | de 14h00 à 16h00 |
|-----------------------|------------------|

Une copie du rapport et des conclusions est déposée en mairies de Roscoff et de l'île de Batz ainsi qu'à la préfecture du Finistère pour y être tenue à la disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents sont également consultables pendant un an sur le site internet des services de l'État dans le Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Toute information complémentaire sur le dossier peut être demandée auprès de Région Bretagne - Direction des ports/Service Ingénierie - 283, avenue Général Patton - CS21101 - 35711 RENNES CEDEX 7 - secretariat.transports@bretagne.bzh en précisant dans l'objet « Port de Roscoff- Projet de réparation de l'Estacade_enquête publique ».

Le préfet du Finistère est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale relative aux travaux de restauration de l'estacade de Roscoff.